

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FRO011092386

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Actions Europe - général



▶ Actif net du fonds	48,67 M€
▶ Actif net de la part	0,09 M€
▶ Valeur liquidative	1 719,91 €
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	Fonds
	6,77%
	Indice
	5,75%



▶ Gérants



Françoise Labbé



Corinne Martin

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,92	6,89
▶ Couverture note ESG	100,00%	99,82%

Orientation de gestion

Le FCP vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Europe ex UK, sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans, en appliquant un filtre d'Investissement Socialement responsable (ISR) et en fonction du dynamisme du marché des actions européennes, dans le cadre du PEA.

Principales caractéristiques

 Date de création de la part
23/10/2018

 Date de lancement de la part
23/10/2018

 Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

 Forme juridique
FCP

 Classification AMF
Actions des pays de l'Union européenne

 Affectation du résultat
Capitalisation

 Fréquence de valorisation
Journalière

 Ticker Bloomberg
AVINVEA FP

 Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

 Frais de gestion maximum TTC
1,00%

 Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,01%

 Indice de référence
MSCI EUROPE ex UK

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

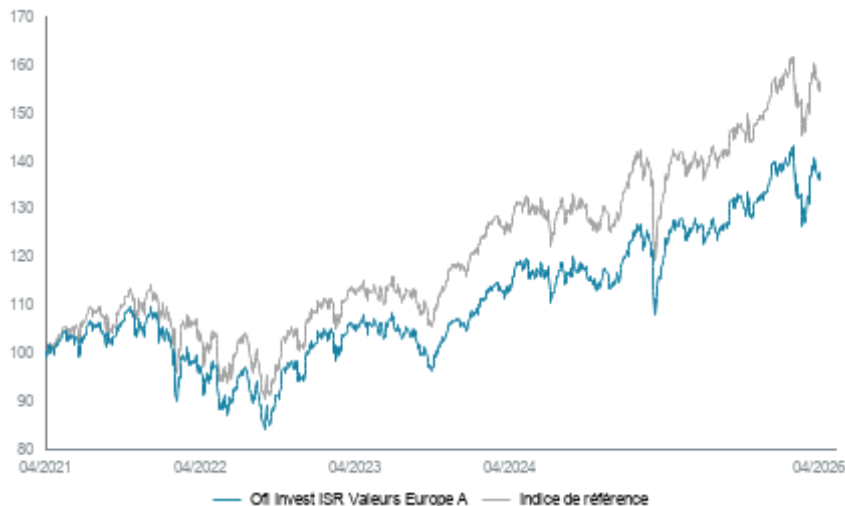
Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FRO011092386

30/04/2026


Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/04/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	2,57	3,26	-0,69
1 mois	6,77	5,75	1,02
3 mois	-0,37	0,34	-0,71
6 mois	5,32	7,04	-1,73
1 an	13,73	16,64	-2,91
2 ans	21,50	24,23	-2,73
3 ans	30,20	37,97	-7,76
5 ans	37,77	56,42	-18,65
8 ans	-	-	-
Lancement	71,99	105,60	-33,61

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	25,14	-2,99	18,32	-12,30	13,35	7,02	17,28
Indice	-	-	-	26,81	-1,99	24,91	-10,63	17,57	6,83	19,48
Relatif	-	-	-	-1,67	-1,00	-6,59	-1,67	-4,22	0,18	-2,20

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-3,25	-4,00	-0,78	-1,55	-0,20	-9,02	7,78	-5,02	-5,88	6,86	7,23	-3,58
2023	8,36	1,22	0,34	1,83	-1,79	2,51	1,11	-2,46	-3,03	-4,52	6,47	3,33
2024	1,46	2,14	3,50	-1,21	3,85	-1,76	1,91	0,73	-0,11	-3,09	-0,34	-0,04
2025	5,97	3,60	-4,53	0,91	4,36	-0,94	-0,16	-0,00	2,59	1,98	0,58	2,09
2026	2,95	3,41	-9,76	6,77								

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,09	13,86	-11,64	-9,95	-	-	2,64	-1,03	0,80	1,07	-0,08
3 ans	14,08	13,78	-15,09	-16,15	41	132	2,33	-0,89	0,40	1,01	-0,04
5 ans	14,87	14,46	-23,18	-21,03	505	232	2,51	-1,05	0,30	1,01	-0,05
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	18,57	17,37	-37,70	-35,36	363	358	3,11	-0,75	0,34	1,05	-0,05

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FR0011092386






30/04/2026


 Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	15,0	16,4
Santé	14,8	12,9
Technologie	13,2	10,5
Banques	11,8	12,8
Services aux collectivités	8,4	5,1
Aliments, boissons et tabac	5,8	5,2
Assurance	5,7	6,6
Produits et services de consommation	5,0	4,5
Energie	4,2	5,3
Télécommunications	4,1	3,6
Produits chimiques	2,2	2,6
Ressources de base	1,6	0,9
Construction et matériaux	1,5	4,0
Médias	1,3	1,1
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,0	0,8
Automobiles et pièces	0,8	1,9
Immobilier	0,7	0,7
Commerce de détail	0,6	0,8
Services financiers	0,6	3,8
Voyages et loisirs	-	0,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,6	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	5,3
NL	Technologie	
	ROCHE PS PAR AG	2,9
CH	Santé	
	BANCO SANTANDER SA	2,1
ES	Banques	
	INTESA SANPAOLO	2,1
IT	Banques	
	SIEMENS N AG	2,0
DE	Biens et services industriels	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	24,8	18,2
Allemagne	15,9	18,1
Suisse	15,3	18,5
Pays-Bas	13,1	12,6
Italie	7,7	6,4
Espagne	6,4	7,3
Belgique	4,2	1,7
Danemark	3,7	3,3
Suède	1,9	6,4
Finlande	1,9	2,5
Luxembourg	1,2	1,1
Portugal	0,9	0,4
Royaume-Uni	0,6	0,3
Autres Pays	0,9	3,2
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,6	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	79,4
CHF	14,5
DKK	3,7
Autres devises	2,5

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	6,0
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	94,0

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	101
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	98,4

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FR0011092386

30/04/2026



► Commentaire de gestion

Les actifs à risque ont grimpé au mois d'avril malgré la volatilité des cours du pétrole. Les investisseurs ont choisi de miser sur le scénario d'une résolution rapide du conflit au Moyen-Orient alors même que les discussions entre les États-Unis et l'Iran restent au point mort et que le président américain Donald Trump menace de prolonger le blocus du détroit d'Ormuz.

Wall Street a ainsi signé le mois dernier sa meilleure performance mensuelle depuis 2020. La poursuite des investissements dans l'intelligence artificielle (IA), les bons résultats d'entreprises aux États-Unis comme en Europe et la résistance de la consommation ont tempéré les craintes liées à la guerre au Moyen-Orient. Les Bourses européennes ont également progressé dans le sillage de Wall Street, mais dans une moindre mesure. La zone euro a bénéficié de l'amélioration du sentiment mondial, tout en restant pénalisée par sa sensibilité aux coûts énergétiques et par une exposition plus limitée aux grands thèmes technologiques. L'euro Stoxx tout comme le CAC 40 ont profité du rebond d'avril pour repasser en territoire positif depuis le début de l'année.

Dans cette phase de rebond, le portefeuille a surperformé son indice de plus de 1%. On notera les contributions positives des valeurs de semi-conducteurs (STM et Infineon) portées par leur exposition aux dépenses d'investissement dans les centres de données. En lien avec la thématique des dépenses liées à l'intelligence artificielle, nous avons bénéficié de la forte performance de Nokia. La sélection de valeurs au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières a également eu une contribution positive (sous-pondération des valeurs pétrolières et surpondération du secteur parapétrolier et de l'acier). Quelques valeurs ont pesé négativement sur la performance, notamment dans le secteur de la santé (UCB, BioMérieux) et de l'industrie (profit warning d'Alstom).

Au cours du mois, la ligne Saipem a été arbitrée partiellement au profit de SBM Offshore. La ligne Deutsche Bank a été arbitrée au profit de BNP. Nous avons écrêté légèrement les positions dans les semiconducteurs et cédé les titres Amadeus. Le produit de ces ventes a été réalloué sur plusieurs lignes dont Nestlé et Unilever à la faveur de leurs bons résultats trimestriels.

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FR0011092386

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	22/04/2003
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FR0011092386

30/04/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECouvreMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.

La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest ISR Valeurs Europe A

FR0011092386

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.